

SYNTHÈSE DES DÉBATS DU COMITÉ DE PILOTAGE

04 avril 2022



Ordre du jour :

- I. Tour d'actualité
- II. Bureau des adjoint.es
- III. Charte accueil migrant, territoire accueillant
- IV. Mise à disposition, occupation de la maison du bourg
- V. Demande de l'UNC
- VI. Invitation de Fréquence commune

Présent.es :

- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Sakina Guillet
- Delphine Hinry
- Maryline Lair
- Antinéa Leclerc
- Brigitte Marot
- Nicolas Texier
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

I. Tour d'actualité : Commissions et Ateliers Citoyens

Rapportrices : Toutes les commissions

Nature des débats : Information

Échanges :

- Commission Urbanisme

Etude énergétique en cours à **Glenmor**. Les déperditions d'énergie sont un problème majeur de ce bâtiment.

Le chantier de déploiement de la **fibres optique** toujours en cours avec des sollicitations d'opérateurs pour poser près d'une cinquantaine de poteaux aériens. Refus de la municipalité et de la communauté de commune.

Le nettoyage extérieur et des toitures de l'**église** aura lieu à la mi-avril. Puis en mai pour les bulbes.

Des travaux auront lieu à l'**atelier des Services techniques** pour aménager un vestiaire féminin. Dans l'attente de ces travaux-là et pour les réaliser, nous sommes à la recherche d'un petit bungalow servant de salle de pause – déjeuner ainsi que de bureau pour le responsable d'atelier.

- Commission Enfance- Jeunesse

Deux études de faisabilité pour le **restaurant scolaire** ont été réalisées. Encore une à venir. Etude financière à venir ultérieurement mais les premiers signes sont plutôt encourageant de ce point de vue-là.

- Commission Attractivité – Environnement

AAP Transitions : une demi-douzaine de personne à l'atelier compostage le samedi matin 2 avril, presque une vingtaine pour la balade déchet de l'après-midi.

L'organisation du *Trail des Vallons de Vilaine* a été un peu chaotique et devra être perfectionnée à l'avenir.

Une **demande de passage** sur un sentier existant et référencé pour un évènement extérieur comme le Trail des Vallons de Vilaine sera toujours acceptée par la municipalité.

Une deuxième **réunion avec les agriculteurs** le 16 mai, en lien avec VHBC et *Breizh Bocage* (<https://www.bretagne.bzh/presse/communiqués-dossiers/breizh-bocage-valoriser-davantage-les-bienfaits-environnementaux-du-bocage/>).

- *Commission Lien social et culturel*

Un Soir sur l'Île (<https://www.boumboumproduction.com/unsoirsurlile>) n'a pas de lieu où s'installer le mardi 26 juillet. Ce n'était pas initialement prévu mais il a été proposé à la municipalité d'accueillir l'évènement à cette date-là, vraisemblablement autour de l'Espace Glenmor, l'option de la Mare aux Mortiers présentant des problèmes en termes de stationnement de véhicules. Cet accueil n'engendrera pas de coût financier supplémentaire pour la municipalité, seulement un soutien logistique. Ce sujet sera à nouveau discuté en commission. La thématique retenue cette année pour *Un Soir sur l'Île* sera autour du monde du cirque.

- *Commission Finance – Affaires générales*

La demande formulée par la **boulangerie** pour utiliser le logement comme une salle de bureau, de stockage et de pause ne présentant aucune contre-indication au regard du bail en vigueur, elle a été acceptée.

Concernant le bail de **Baranoux**, il est obsolète. Il devait démarrer progressivement en décembre 2019 pour atteindre 480 euros... ce qui n'a pas été le cas, vu que l'activité n'avait pas débuté. Un loyer temporaire (jusqu'à la fin des travaux et cohérent ensuite avec celui de la boulangerie) de 150 euros HT a été convenu entre les deux parties. Le loyer est fixé en fonction de la surface, du mode de gestion (SCIC dans le cas présent) et non du chiffre d'affaire. Une délibération sera prise prochainement à ce sujet en Conseil municipal.

Le **budget prévisionnel** est en cours de transmission et d'affinage avec les élus et agents.

Augmentation à venir de 10% de la redevance des particuliers de la **SMICTOM**.

- *Atelier Citoyen – Budget participatif*

Une ébauche du parcours d'orientation permanent grand public, consacré au patrimoine, a été réalisée aujourd'hui par l'Atelier. Une balade est programmée le 20 avril pour le tester.

- *Atelier Citoyen – Politique culturelle*

Le mode de fonctionnement de cet Atelier reste encore à définir.

II. Bureau des adjoint.es

Rapporteur.trices : Adjoint.es

Nature des débats : Information

Échanges : Ces derniers mois ont été compliqués à gérer pour madame la maire qui a fait part d'un besoin de soutien accru de la part des adjoint.es, soulignant la charge mentale conséquente qui est la sienne au quotidien. Il a également été constaté que l'information et la communication entre élu.es, commissions et / ou agents pouvait être améliorée. Aujourd'hui, seule madame la maire à une vision d'ensemble, ce qui pose problème en cas d'absence.

Cette nouvelle instance fait suite à trois réunions entre madame la maire et les adjoint.es. Elle vise avant tout à assurer un suivi efficace des dossiers et projets en cours, ainsi que des affaires quotidiennes pour répondre comme il se doit aux besoins et problèmes rencontrés par les habitant.es. Elle n'a pas vocation à se substituer aux commissions. Par ailleurs, Les adjoint.es ont des prérogatives légales que n'ont pas les conseiller.es.

Il est relevé que cette instance fait écho au bureau municipal (composé d'une présence tournante de tout.es les élu.es), mis en place au printemps derniers et qui a rapidement cessé ses activités et que ce retour, avec la présence des seul.es adjoint.es, acte le retour à un mode de gouvernance pyramidal.

Le propos est appuyé par un.e second.e élu.e qui trouve étrange que six personnes (les cinq adjoint.es et madame la maire) doivent nécessairement être au courant de tous les sujets. Un point de vigilance est mentionné avec la présence des mêmes élu.es dans la Commission Finance – Affaires générales et dans ce Bureau des Adjoint.es dont la création aurait dû être discutée collectivement en Comité de Pilotage et non imposé au plus grand nombre d'élu.es par quelques-un.es.

Il est répondu qu'il ne s'agit pas de prendre de grandes décisions mais de gérer le quotidien et suivi des dossiers. Certains sujets et dossiers sont laissés sans réponses et n'avancent pas, il faut remédier à cela. Il est également plus facile de déléguer à un petit groupe de cinq personnes (les adjoint.es) qu'à une petite vingtaine d'élu.es. Ce Bureau des adjoint.es reste par ailleurs ouvert à tout.es les élu.es qui souhaite y assister.

Il est mentionné qu'une telle instance risque de scinder l'équipe municipale en deux et qu'il faut éviter de tomber dans le piège de la concentration du pouvoir par quelques-un.es du fait de ce modèle de gouvernance décodé et non des personnes qui y siègent. Il est exprimé le regret de voir une telle décision, importante et nous concernant tout.es, imposée au plus grand nombre de manière descendante.

Plusieurs élu.es font également part de leur besoin de trouver le temps nécessaire pour débattre de notre vision politique de fond et ne plus seulement se focaliser sur la technique et le pratico-pratique.

Malgré les points de vigilance émis ci-dessus, l'ensemble des élu.es présent.es approuve le fait de soutenir plus fermement madame la maire au quotidien.

Relevé de décision : Une réunion hebdomadaire entre la maire, les adjoint.es et le DGS.

La réunion est ouverte aux autres élu.es qui le souhaitent.

III. Charte accueil migrant, territoire accueillant ARB

Rapportrices : Antinéa Leclerc et Marion Darmaillacq

Nature des débats : Co-décision

Echanges : Il est proposé de signer la charte proposée par l'Accueil Réfugiés de Bruz afin de manifester notre soutien à cette association. Cela n'engage en rien de contraignant (aucune obligation d'accueillir des exilé.es), il s'agit surtout d'un partage de valeurs et de faire du lien.

Il semblerait que la signature de cette charte soit nominative... Nous aimerions que ce soit l'ensemble du Conseil municipal qui soit signataire. Des précisions à ce sujet seront demandées à l'ARB.

Relevé de décision : Le CoPil est favorable.

IV. Mise à disposition, occupation de la maison du bourg

Rapportrices : Sakina Guillet, Marion Darmaillacq, Antinéa Leclerc

Nature des débats : Co-construction puis co-décision

Echanges : La municipalité ne va pas faire de travaux sur ce mandat dans la maison du bourg à la suite d'arbitrage financier. Il y aura néanmoins une réflexion engagée sur son devenir avant la fin du mandat. Elle est vide, non-meublée mais habitable. Etant donné la situation actuelle en termes de logement (normal ou pour exilé.es), il est un peu indécent de la laisser vide.

Le Département a fait parvenir un courrier au CCAS afin d'identifier des lieux potentiels d'hébergement collectif pour les exilé.es ukrainien.nes sur la commune. Il n'y en a pas à Saint-Senoux mais cela a fait naître une discussion lors d'une réunion du CCAS.

La commission Attractivité – Environnement avait envisagé l'hypothèse d'en faire un logement ou un bâtiment de repli lors des travaux prévus au Pôle enfance et à Glenmor. Des études seront menées dans les années à venir.

En tant que logement, il y a quatre options :

- Logement social
- Logement d'urgence
- Logement intermédiaire

- Accueil d'exilé.es

La question pourrait faire l'objet d'un sondage auprès des habitant.es. Certaines réticences sont exprimées à cette idée tant les informations sont nécessaires et se croisent pour avoir une vue d'ensemble et choisir en toute connaissance de cause. Cela pourrait aussi amener de la confusion dans l'esprit de la population quant au projet final de cette maison.

Un point de vigilance est émis sur le temps que nécessite pour une ou plusieurs personnes l'accueil d'exilé.es. Cela fait écho aux préconisations de l'association *Accueil Réfugiés Bruz* (ARB, <https://www.facebook.com/pages/category/Nonprofit-organization/Accueil-R%C3%A9fugi%C3%A9s-Bruz-104470945021120/>) que nous avons rencontrée à l'automne dernier et qui recommande de s'appuyer sur un collectif d'habitant.es ou une association avant d'accueillir qui que ce soit.

Le caractère urgent de la situation en Ukraine est rappelé et fait l'objet d'aide et de soutien spécifiques de la part de l'Etat / Préfecture.

Se pose la question du financement des équipements nécessaires au logement d'une famille. Il est répondu que le CCAS (sur son budget) et la solidarité peuvent répondre à ces besoins.

L'idée d'un logement social, vu les arguments avancés par la commission Attractivité – Tourisme (multiples études à venir, lieu de replis lors des travaux à Glenmor et Pôle enfance...), ne peut être retenue.

Relevé de décision : Il est décidé de confier la réflexion autour de ce dossier au CCAS.

Il est décidé d'organiser une réunion publique avec l'ARB.

Ce ne sera pas un logement social ou traditionnel.

V. Demande UNC

Rapporteur : Christophe Thomas

Nature des débats : Co-décision

Echanges : L'Union Nationale des Combattants – Saint-Senoux a demandé, lors de sa dernière AG ordinaire, le retour en salle du Conseil municipal du drapeau 14-18, aujourd'hui dans la salle des archives de l'ancienne mairie.

Relevé de décision : Après un vote à main levée, le CoPil se prononce favorablement.

VI. Invitation Fréquence commune

Rapportrice : Marion Darmaillacq

Nature des débats : Co-décision

Echanges : *Fréquence commune* (<https://www.frequencecommune.fr/>) organise un week-end de rencontres (29-30 avril-1^{er} mai) et de discussions entre municipalités engagés pour de nouveaux modes de gouvernance à Auray (54). Il s'agit de donner une réponse à cette invitation de la SCIC qui nous accompagne et à laquelle nous sommes adhérent.es.

Si la commune prend en charge : 160 euros / élu.e pour le week-end (hors hébergement et repas).

Après consultation des personnes présentes, le CoPil est majoritairement favorable pour que des élu.es se rendent à Auray, ne serait-ce qu'un jour.

De la même manière, il est favorable à ce que la commune prenne en charge se déplacement.

Seul.es deux élu.es sont disponibles pour être présent.es à ce week-end, ne serait-ce qu'un jour.

Relevé de décision : Relancer les élu.es absent.es à ce sujet.

Voir si cela peut-être intégrer à la ligne de dépense de formation des élu.es prévue au budget.